

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
CLAUDINE GARNIER - 02 38 77 33 62
Fax : 02 37 36 29 93

Destinataire(s)
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GAS

[résultats à afficher en mairie](#)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

GAS

Prélèvement	00076297	Commune	GAS
Unité de gestion	0155 GAS	Prélevé le :	mercredi 20 septembre 2017 à 10h45
Installation	UDI 001131 GAS	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000002215 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE , RUE DE L'ECOLE		

Mesures de terrain

Température de l'eau
pH
Chlore libre
Chlore total

Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
16.1	°C				25.00
7.20	unitépH			6.50	9.00
0.15	mg/LCl2				
0.17	mg/LCl2				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00082470 Référence laboratoire : LSE1709-39122

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	qualit.				
Couleur (qualitatif)	0	qualit.				
Odeur (qualitatif)	0	qualit.				
Saveur (qualitatif)	0	qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/100mL				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/100mL		0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1	n/100mL		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,43	unitépH			6,50	9,00
----	------	---------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	696	µS/cm			200.00	1100.00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	<0.05	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	48,6	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00076297)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés bien que la concentration en nitrates soit très proche de la limite de qualité admissible de 50 mg/l.

Chartres, le 19 octobre 2017

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Matthieu LEFEBVRE